

Alliance Public-Artistes

Communiqué

28 juin 2006

Loi DADVSI

VERDICT SANS APPEL DU PUBLIC ET DES ARTISTES

L'Alliance Public-Artistes, qui rassemble 16 organismes représentant le public et les artistes, note avec regret que la Commission Mixte paritaire du 22 juin réunie sur le projet de loi « Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information » (DADVSI) n'a pas tenu compte des propositions qu'elle avait formulées, tant en faveur des rémunérations des artistes que des droits d'usage du public. Ces propositions portaient sur une licence globale optionnelle, qui aurait permis d'apporter une solution aux échanges entre particuliers sur internet, sur le maintien de la copie privée et de sa rémunération pour les artistes, sur la nécessaire interopérabilité et sur l'instauration d'une licence légale pour les webradios afin de garantir leur liberté de diffusion.

Loin de légiférer pour l'avenir, **le texte n'apporte toujours aucune solution viable**, juridiquement ou économiquement, pour les artistes comme pour le public, au problème de la circulation, de l'échange et de la copie des oeuvres sur internet. La sanctuarisation des DRM, outre les difficultés que ces derniers posent en termes de respect de la vie privée et d'interopérabilité, n'empêchera en aucun cas leur contournement. **A l'heure où les usages, déjà largement installés, auraient nécessité encadrement, régulation et pédagogie, le choix du « tout répressif » et du « tout technologique » est un combat perdu d'avance.**

Prenant acte, comme une majorité d'observateurs et de professionnels, du fait que ce projet inapplicable nécessitera très rapidement une révision, l'Alliance Public-Artistes se félicite d'être la seule organisation qui ait proposé tout au long du débat des solutions alternatives au régime de sanctions et de gratuité de fait entériné par le texte.

En attendant que ces idées de bon sens, qui ont convaincu une majorité des Français, et qui sont seules à prévoir un véritable équilibre entre intérêts des artistes et ceux du public, soient enfin mises en oeuvre, **l'Alliance Public-Artistes invite tous les parlementaires à voter massivement contre le texte issu de la CMP.**

Contacts Bureau de l'Alliance :

SPEDIDAM : Lionel Thoumyre – T : 01 44 18 58 57 – lionel.thoumyre@spedidam.fr
 ADAMI : Catherine Boissière – T : 01 44 63 10 34 – cboissiere@adami.fr
 SAIF : Olivier Brillanceau – T : 01 44 61 07 82 – obrillanceau@saif.fr
 CLCV : Frédérique Pfrunder – T : 01 56 54 32 23 – pfrunder@clcv.org
 UFC-QUE CHOISIR : Marie-Christine Brument – T : 01 44 93 19 84 – mcbrument@quechoisir.org
 UNAF : Jean-Pierre Quignaux – T : 01 49 95 36 35 – jquignaux@unaf.fr

Le public



Les artistes

